

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme l'ont déjà signalé des orateurs des deux côtés de la Chambre, l'objet de ce projet de loi est louable. Mais, à mon avis, il aurait été de beaucoup supérieur si la portée en avait été élargie. Le bill a pour objet de donner aux habitants de la région dans laquelle on projette de modifier, de déplacer ou de changer autrement le service de chemin de fer, l'occasion d'exprimer leurs objections, en exigeant de la compagnie qu'elle en donne au public un préavis de quatre semaines.

Le bill est bon en soi mais il ne va pas assez loin: il en faut bien davantage pour mettre un frein aux initiatives que prend le CN de nos jours. Nous devrions exiger du CN qu'il donne un préavis de tous ses changements de politique, de toute tentative visant à supprimer ou réduire ses services, de façon à permettre au public d'exprimer ses objections. Cette protection est surtout nécessaire dans la province de Terre-Neuve où, depuis trois ou quatre ans, le CN applique une politique de réduction des services dans l'espoir de faire disparaître le chemin de fer complètement.

Les députés se souviendront qu'il y a quelques années on a autorisé le CN à supprimer le service-voyageurs à Terre-Neuve. Nous avions une voie à écartement étroit sur laquelle circulait le train surnommé «Newfie Bullet». Ce train était un peu lent, mais il y régnait une atmosphère extrêmement agréable, comme le savent tous ceux qui l'ont déjà pris. On ne s'y ennuyait jamais.

Une voix: Et on prenait un petit «scrooch».

M. Crosbie: Un petit «screech». Je trouve l'intervention du député contraire aux règles parlementaires. De toute façon, on a supprimé ce train et on l'a remplacé par un service d'autobus en retour des subventions fédérales accordées pour asphalté la transcanadienne—un petit sentier de vaches asphalté à deux bandes qui traverse maintenant la province.

Depuis lors, la qualité du service-marchandises et du service express du Canadien National diminue. Les habitants de la province, des représentants du gouvernement, des membres de la Chambre de commerce et bien d'autres associations, notamment les syndicats de cheminots de Terre-Neuve, ont demandé qu'une enquête publique soit tenue. Le gouvernement n'a cependant pas encore fait faire une telle enquête. Monsieur l'Orateur, le Canadien National est une société de la Couronne et les experts juristes m'ont toujours dit qu'une société de la Couronne était une créature du gouvernement qui la parainait. Il semble toutefois que le CN ne soit redevable à personne. Il semble que ce ne soit pas une créature—d'accord, c'est une créature en ce sens que l'on n'ose pas en parler, mais ce n'est pas une créature qui doit rendre des comptes au gouvernement du jour. Voilà la vérité, ou bien le ministre des Transports (M. Lang) ne se soucie guère de ce que fait le CN.

Cette compagnie a été créée à l'origine pour unifier le Canada. Si l'attitude qu'elle a adoptée face à Terre-Neuve se maintient, elle va sûrement contribuer à démembrer le pays. Je puis assurer aux députés que cette question est bien plus importante que celle du bilinguisme. Le CN emploie 3,900 personnes à Terre-Neuve et aucun d'eux ne sait combien de temps encore il va conserver son emploi, vu la réduction constante des effectifs. Les bureaux de la direction de la compagnie ferroviaire ne sont plus situés à Terre-Neuve. Le directeur pour la province n'a plus l'autorité exclusive. Le réseau fonctionne maintenant à partir de Moncton: quelle

Loi sur les chemins de fer

mesure infâme que celle de déménager les opérations à Moncton, monsieur l'Orateur. Ils sont maintenant en train de décrire l'effectif de notre compagnie de chemin de fer.

Songez à cela du seul point de vue de la consommation de l'énergie. Lisez les documents de base préparés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) et vous remarquerez dans chacun d'eux qu'on incite constamment à acheminer les marchandises par fer plutôt que par terre pour économiser l'énergie. Même l'actuel gouvernement se rendra compte du bon sens de ce conseil au fur et à mesure que continuera de monter le prix du pétrole. Supposez cependant qu'un miracle se produise et qu'une espèce de notre-dame des anges vienne à la rescousse du gouvernement et lui donne un nouveau mandat de cinq ans.

Une voix: Que le ciel nous en préserve, ce ne serait certainement pas un ange.

M. Crosbie: Exact. Ce serait plutôt le prince des ténèbres. Mais si cela se produisait, il n'y aurait plus de chemin de fer à Terre-Neuve, à moins qu'on ne puisse arrêter les projets de la direction actuelle du CN. Il revient au ministre des Transports de le faire. Nous voulons donc qu'il y ait une enquête publique à Terre-Neuve. Si M. Bandeen qui doit s'y rendre prochainement pour rencontrer les autorités et les syndicats ne peut nous donner d'explications satisfaisantes sur les décisions du CN dans la province, il aura besoin d'un stock de pansements d'urgence, car nous ne sommes pas disposés à accepter plus longtemps ce genre de situation.

Si le bill dont nous sommes saisis était d'une portée plus large, il me serait possible de l'appuyer avec plus d'enthousiasme, plus d'optimisme, plus d'éloquence et beaucoup plus de conviction, mais ce n'est pas le cas. Au lieu de s'obstiner à faire la critique des gares de triage, il ferait mieux de faire de l'Otto-critique.

J'aimerais faire remarquer en outre que les personnages chargés du transport veulent déplacer la station de radar de la Baie Placentia . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne cherche pas à imposer des contraintes inutiles au député, mais je voudrais qu'il s'en tienne au bill. Je sais qu'il a l'intention de servir ses commentants, mais étant donné le peu de temps qui nous est imparti et le nombre de députés qui voudraient prendre la parole, j'aimerais qu'il s'en tienne à la question.

M. Crosbie: Je suis heureux que vous me l'ayez fait remarquer, monsieur l'Orateur, car je veux aussi m'en tenir au sujet qui nous intéresse. Je conclurai en disant que je suis heureux d'appliquer le bill, bien qu'il soit d'une portée trop restreinte. C'est un domaine qui demande beaucoup plus d'attention et j'aimerais que l'on ajoute à la Loi sur les chemins de fer des dispositions exigeant des compagnies ferroviaires, qui envisagent des modifications majeures qu'elles jouent franc jeu; elles devraient en prévenir les intéressés afin qu'ils puissent faire entendre leurs objections au cours d'une enquête publique.

[Français]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter l'honorable collègue de Scarborough-Ouest (M. Martin) d'avoir présenté cette motion à la Chambre des communes. Cette initiative reflète un civisme qu'il me fait plaisir de